

# Terres d'Horizon

LE BULLETIN BIMESTRIEL D'INFORMATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES

## L'édito du Président

L'engagement de tous les Elus, des agriculteurs, de nos partenaires institutionnels et des techniciens de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, a permis de contribuer à l'adaptation des systèmes d'exploitation et à favoriser l'installation d'agriculteurs dans la perspective d'une activité pérenne et beaucoup plus résistante aux aléas climatiques, économiques et sanitaires.

Il nous appartient par notre réactivité, notre adaptabilité, notre connaissance du terrain mais aussi par la force de notre réseau de continuer à accompagner et favoriser ce dynamisme, en nous plaçant résolument au service des agriculteurs et des territoires.

C'est ainsi que nous avons obtenu pour nos petits exploitants, de ne pas avoir à appliquer la très lourde réglementation sur l'étiquetage nutritionnel.

Notre projet de plateforme alimentaire destinée à approvisionner les restaurants scolaires d'un grand nombre de collèges du département en produits agricoles locaux a été mis en place en partenariat avec le Conseil départemental et grâce à l'implication de nos agriculteurs. Il est développé en faveur et sera étendu aux écoles et autres établissements avec le soutien de différents partenaires. D'autres projets seront mis en route tel qu'un « cash » et une boutique pour les GMS notamment.

En matière d'équipements, les réflexions ont également abouti pour certains de nos projets et on en verra les premières réalisations en 2017 avec la construction de notre nouveau Centre d'Expérimentations « CREAM » appelé à remplacer le CREAT.

Si les études se poursuivent pour le futur siège social de la Chambre, le terrain destiné à accueillir la construction a été trouvé et la nouvelle année débutera avec son acquisition et le lancement des études nécessaires à la construction.

Notre réseau de partenaires nous a permis de rencontrer les représentants des institutions italiennes et européennes sur la problématique sanitaire de la xylella fastidiosa.

Toutes les questions sanitaires font l'objet de toute notre attention et mobilisent nos équipes.

D'autres défis nous attendent en 2017 comme la perspective du déplacement du MIN dans la vallée du Var, l'évolution des projets de commercialisation en circuits d'approvisionnements courts, un « cash » et une boutique pour les GMS notamment.

C'est bien en étant présente sur l'ensemble du territoire au plus près de nos agriculteurs, des collectivités et des acteurs de la société que la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes sera porteuse d'un nouveau développement agricole et de projets territoriaux.

Les Elus de la CA 06 vous souhaitent une très belle année 2017, qu'elle soit placée sous le signe de la réussite face à ses nouveaux défis.



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE

Terres d'Horizon

Bulletin bimensuel d'information n°70  
Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes  
MIN fleurs 17 - box 85  
06296 Nice cedex 3  
Tél : 04 93 18 45 00  
Fax : 04 93 17 64 04

Directeur de publication : Michel Dessus  
Rédacteur en chef : Xavier Worbe  
Comité de rédaction : Chantal Bagnato,  
Jean Philippe Frère, Xavier Worbe, Sandrine Suissa  
E-mail : ca06@alpes-maritimes.chambagri.fr  
Site : www.chambre-agriculture06.fr  
Dépôt légal : à parution  
ISSN : 1962-2899

**P. 3 Actualités**

- Grippe aviaire : confinez les volailles ou posez des filets
- Retour sur le marché de Noël des fleurs
- Jeunes installés : accompagnement spécial PAC
- Session de la Chambre d'agriculture

**P. 4 Se former**

- 17 maraîchers à la découverte des exploitations nantaises et au SIVAL à Angers

**P. 5 Focus sur l'horticulture**

- Etre horticulteur aujourd'hui dans les Alpes-Maritimes

**P. 6 Progresser dans vos pratiques**

- Maraîchage : bilan des essais sur la fusariose de la salade
- Elevage : comment traiter contre les parasites et respecter la biodiversité

**P. 7 Agenda**

- Vos élus vous représentent
- Vous avez un projet agricole, bienvenue au PAI !
- Nos prochaines formations

**P. 8**

- Salon International de l'Agriculture : vivez l'évènement !

**Parce que ....  
nous vous devons des explications**

La Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes a mis en place un catalogue de formation contenant un plus grand nombre de prestations de services permettant de répondre aux besoins des agriculteurs et de nos partenaires institutionnels.

Des services sont proposés aux agriculteurs dans le cadre de mission de service public, de missions d'intérêt général ou de prestation payante de service individuel. Pourquoi ? Parce que tout au long de la vie de leur exploitation, les agriculteurs ont besoin de faire évoluer leurs pratiques, sécuriser leur activité, avoir des perspectives.

En plus de son appui technique gratuit, la CA 06 propose donc des solutions en réponse aux situations particulières que les agriculteurs peuvent rencontrer au quotidien.

Les équipes de la CA 06 accompagnent également les collectivités et apportent des solutions globales et sur mesure aux enjeux des territoires : aménagement du territoire, développement de l'économie de proximité, accompagnement de projet de territoire, action en faveur de l'environnement et de la biodiversité, façonnage des paysages, production d'énergies renouvelables, gestion des déchets,...

Une nouvelle réglementation nous impose le passage à la TVA qui restera déductible dans le cadre de votre déclaration de TVA.

Vous trouverez sur notre site Internet, le détail des prestations proposées.

**Les Elus de la Chambre d'agriculture****Bilan à mi-mandat**

Depuis le début de la mandature, la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes a accompli un grand nombre de missions que ce soit dans le domaine de l'appui technique et règlementaire aux agriculteurs ou dans les partenariats avec les collectivités locales pour le développement des territoires.

Aux côtés du Département, de la Métropole de Nice Côte d'Azur, de la CASA et des autres communautés de communes, avec l'aide de la Région, de l'Etat et de l'Europe, la Chambre est ainsi devenue un partenaire incontournable du développement économique du département.

Vous trouverez ci-joint, un premier compte-rendu des actions menées selon les 9 engagements pris en début de mandat. Il est incomplet car les actions s'initient chaque jour. Et surtout il ne fait pas assez ressortir l'énorme implication des Elus et des équipes techniques qui à mes côtés, suivent de près la plupart des dossiers, amènent leur expertise professionnelle aux côtés du travail technique des agents. Que tous en soient remerciés. Nous serons amenés à faire un nouveau point d'étape d'ici fin 2017 pour rendre compte d'autres actions initiées tout au long de ces derniers mois.



Le Président  
Michel DESSUS

**Aléa climatique des 17/18 et 19 janvier 2017 : gel**

Le département des Alpes-Maritimes a connu une vague de froid pendant 3 jours qui s'est traduite par la présence de température très basse entraînant le gel d'un certain nombre de cultures, les 17, 18 et 19 janvier dernier. Les dégâts ne peuvent pas être intégralement connus à ce jour, un délai est en effet nécessaire pour procéder aux constats des productions qui seront touchées.

Un sms a été envoyé aux agriculteurs concernés dès le 23 janvier pour permettre le recensement des agriculteurs en difficulté. La mise en place d'une procédure de calamités agricoles n'est pas envisageable à ce jour dans la mesure où il s'agit de dégâts qui peuvent être assurés auprès de compagnies d'assurance.

Pour l'instant, ce sont essentiellement 2 agrumiculteurs qui ont été fortement touchés par un gel de  $-6^{\circ}$  pour les fruits sur le secteur de Saint-Laurent du Var/la Gaude. Des maraîchers, un oléiculteur et des horticulteurs sont touchés.

Une fois les agriculteurs recensés, la Chambre d'agriculture se rapprochera de ses partenaires sociaux dont la MSA pour étudier toutes les aides possibles susceptibles de leur être apportées.

N'hésitez pas à prendre contact avec votre Conseiller d'Entreprise, Philippe Perrot (04 97 25 76 48) pour lui signaler vos difficultés.

# Actualité

## Grippe aviaire : confinez les volailles ou posez des filets

La publication de l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 passe en risque élevé vis-à-vis de l'influenza aviaire sur tout le territoire national. L'arrêté implique l'application de confinement ou de pose de filets. Cette obligation permet d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages pour tous les élevages commerciaux de volailles et toutes les basses-cours. Des dérogations sont possibles pour les élevages commerciaux, sous réserve qu'elles soient motivées par une nécessité au regard du bien-être animal.

Les rassemblements de volailles vivantes, en particulier sur les marchés, sont interdits sauf si des dispositions sont mises en œuvre pour réduire les risques de contamination par les oiseaux sauvages d'eau (oiseaux de la faune sauvage susceptibles d'être sensibles à l'influenza aviaire) et par contact avec d'autres éleveurs/détenteurs de volailles.

Pour les basse-cours, même chez les particuliers, il n'y a pas de dérogation possible au confinement ou à la pose de filets.

Contact : Monique Bassoleil

## Le marché de Noël des fleurs

Les MIN d'Azur, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et les grossistes du MIN fleurs, ont organisé le premier marché de Noël des fleurs, le mardi 29 novembre. Les horticulteurs locaux et les grossistes du MIN fleurs ont présenté leurs produits «spécial fêtes» ainsi que leurs innovations en terme de décorations et variétés horticoles.

Retour en images sur cet évènement où chaque composition était une véritable oeuvre d'art. Toutes nos félicitations aux fleuristes créateurs qui ont su mettre en beauté nos fleurs, sous la direction de Frédéric Dupré, meilleur ouvrier de France.



Frédéric Dupré



## Session de la Chambre d'agriculture 06

Les membres de la Chambre d'agriculture, réunis le 22 novembre 2016, ont approuvé la proposition d'intégrer le Président des Jeunes Agriculteurs en tant que membre associé de la Session.

*Vincent De Sousa, Président des Jeunes Agriculteurs et éleveur ovin lait à Levens*

## Jeunes installés : accompagnement «spécial PAC»

Pour aider les nouveaux installés à bénéficier des aides PAC, la Chambre d'agriculture organise deux formations sur **la conditionnalité des aides** le 7 avril 2017 et une formation **Télépac le 25 avril 2017**.

Contact & inscription  
Monique Bassoleil ou Nathalie Hellé  
04 97 25 76 55 - 04 97 25 76 40

Encore plus d'actualités  
sur le site des Chambres en PACA  
[www.paca.chambres-agriculture.fr](http://www.paca.chambres-agriculture.fr)

# Se former

## 17 maraîchers à la découverte des exploitations nantaises et au SIVAL à Angers



le phytotron

1ère étape, visite des bâtiments expérimentaux du Comité Départemental de Développement des Maraîchers nantais (CDMM). Depuis le mois de juin 2016, l'organisme s'est doté d'un bâtiment neuf et d'une station expérimentale avec l'installation d'un phytotron<sup>1</sup>, financé à 80% par les cotisations des maraîchers et de subventions.

Le CDDM, organisation collective, représente et accompagne les maraîchers dans leurs décisions techniques, économiques et environnementales. Il représente 200 exploitations maraîchères avec 3600 ha exploités dont 130 ha de serres chauffées. Les productions emblématiques de cette région sont : le radis et le muguet (leader), la mâche (85% du marché français), les tomates, concombres, poireaux et fraises.

La mise en marché des produits est réalisée à travers des grossistes ou par les organisations de producteurs (SAS Nanteurop, SCA Océane, SARL Loire Europe, Terrena, SAS 3 moulins Vitaprim).



Les partenaires du CDDM sont la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique et l'AREPAL (Association Régionale d'Expérimentation Légumière des Pays de la Loire).

<sup>1</sup> Le phytotron est une enceinte étanche avec lumière intégrée. Il permet de réaliser des essais sans influence extérieure. Il est utilisé principalement pour tester des produits phytosanitaires.



la serre de 7 hectares

### L'innovation se trouve dans les exploitations

- Le GAEC Primval (Mr Bertrand REDUREAU) à La Chapelle Basse-mer, cultive des radis sur environ 7 ha, de la mâche, des poireaux et du fenouil. Il possède 20 ha de serres, 100 ha de plein champ où il utilise les chenilles nantaises. Les radis et les poireaux sont cultivés sous l'impressionnante serre multichapelle plastique de 7 h. Les semis de mâche et de radis se font avec l'ajout de sable dans ces 2 cultures. Le Gaec compte 20 salariés permanents et des saisonniers.
- Philippe MECHINAUD à Haute-Goulaine cultive 35 espèces dont des plantes aromatiques et des mini-légumes sur 30 ha et 10 ha de serres multi-chapelles plastiques. La récolte des aromatiques est réalisée entièrement à la main. 40 personnes travaillent sur l'exploitation dont 18 salariés permanents. 5 % de l'activité commerciale est réalisée en vente directe dans une boutique à la ferme. Le reste est vendu à des grossistes de Nantes.

### Notre sélection du SIVAL

Les producteurs des Alpes-Maritimes ont découvert de nouvelles variétés chez les semenciers, de nouveaux agents de bio contrôle, un nouveau robot Dino de désherbage en planche chez Naio, Green up un équipement de production polyvalent pour production en 3D en milieu urbain.

Dans la catégorie «intrants et protection des cultures», 2 produits ont été récompensés:  
- **Prestop 4 B** premier fongicide biologique appliqué non plus par le producteur mais par les bourdons Flying Doctors de Biobest. Il est utilisé sur fraisiers et framboisiers pour lutter contre la pourriture grise.  
- **Eradicoat**, insecticide de contact d'origine naturelle. Il agit par contact en bloquant les offices respiratoires des aleurodes, pucerons et acariens provoquant ainsi leur asphyxie. Le produit est homologué sur cultures légumières et ornementales sous abris.



Avec 600 exposants présents et 22 000 visiteurs professionnels chaque année réunis à Angers, **SIVAL** est le seul salon en France à proposer une offre complète et performante en matériels et services pour toutes les productions végétales : viticulture, œnologie, horticulture, arboriculture, cultures légumières, semences, plantes médicinales et aromatiques, cidre, champignons, tabac.

Elus référents : J.P. Clérissi - C. Bagnato - Y. Vidal  
Vos interlocuteurs à la CA : Sabine Risso & Corinne Pons

# Etre horticulteur aujourd'hui dans les Alpes-Maritimes

## Rencontre avec Philippe Taschini, horticulteur à Villefranche-sur-mer depuis 1983.

### **Vous êtes installé depuis 34 ans. Racontez-nous**

Je suis fils d'horticulteur. Après une formation en comptabilité, j'ai repris finalement l'exploitation familiale. C'était facile de s'installer mais j'ai quand même suivi le parcours « jeune agriculteur » avec un stage de 240 heures et un de 40 heures. Mon père était obtenteur d'œillets. Lorsque que je me suis installé, j'ai décidé de produire des renoncules car elles demandent moins de main d'œuvre et surtout parce que les ventes d'œillets diminuaient. Le maraîchage est difficilement envisageable sur mon exploitation car il demande plus d'irrigation que la fleur coupée.

### **Quelle est la configuration de votre exploitation ?**

Je produis sur environ 4000 m<sup>2</sup>, la moitié de l'exploitation est en pleine terre et l'autre en bacs hors sol avec un mélange de sable, tourbe et coque de riz. Je cultive exclusivement des fleurs coupées, des hellébores et des renoncules. J'ai voulu diversifié avec des alstroemères, des callas, des œillets mais les ventes n'étaient pas au rendez-vous ! Je me suis alors recentré sur moins d'espèces.

### **Quelles sont les principales caractéristiques de vos techniques de production**

Concernant l'irrigation, j'utilise le goutte à goutte et l'aspersion. Certaines parcelles sont arrosées manuellement. Je récupère l'eau de pluie, je possède un forage et utilise l'eau du réseau. Le travail de la terre est facile et je nettoie entre chaque culture. Mes parcelles étant petites et en restanques, j'ai peu d'outil. Par contre, mon opinel m'est précieux pour la récolte des fleurs!

Le principal inconvénient de mon exploitation est la forte humidité présente dans les parcelles. Par contre, sa bonne exposition et l'ensoleillement sont des atouts majeurs.

### **Rencontrez-vous des problèmes au niveau agronomique, protection des cultures... ?**

Les deux problèmes majeurs sont une bactérie spécifique présente sur la culture d'hellébores et le rhizoctonia sur les renoncules. Il n'y a pas de ravageur préoccupant, à part un peu de tordeuse en début de culture mais régulée grâce aux traitements phytosanitaires.

Je réalise des traitements préventifs pour lutter contre les pucerons et les thrips. A partir du mois de novembre (selon les conditions climatiques), je pratique le poudrage sur la culture de renoncules, à raison de 3 à 4 passages dans l'hiver. J'utilise de bons amendements, des engrais foliaires et des stimulateurs racinaires afin de renforcer les plantes contre les maladies.

### **Quel est votre circuit de commercialisation ?**

Les ventes sont plus difficiles qu'autrefois et même pendant la saison. Je travaille toujours majoritairement avec des grossistes. Les exportations se font vers la France (Normandie et Charentes) et l'Amérique. J'ai plusieurs clients fidèles, principalement des grossistes, mais aussi des fleuristes qui vendent au détail sur le marché du Cours Saleya.

Je vais au MIN 2 fois par semaine, mais je ne vends pas de grosses quantités. Au printemps, quelques petits magasins

prennent ponctuellement des renoncules.

La renoncule est une fleur que j'adore mais son mode de commercialisation a changé. Aujourd'hui, il y a la concurrence avec les plantes en pots, les intermédiaires avec des marges trop élevées et les heures d'ouverture du MIN sont trop larges. Plus il y a d'amplitude dans les heures d'ouverture du marché, moins il y a de vente! Enfin, les fleuristes ne jouent pas tous le jeu et vont directement chez les grossistes pour se fournir sans prendre en compte la qualité et l'origine des fleurs.

### **Que vous apporte la station expérimentale de la Chambre d'agriculture ?**

Le CREAT est à la pointe des techniques de production, notamment en Protection Biologique Intégrée. C'est une « vitrine » qui nous montre les nouvelles techniques de traitements, de productions, de Protection Biologique Intégrée. Elle est en avant-garde par rapport aux producteurs et va chercher l'information. La station est un lieu d'échanges entre les producteurs, c'est important, d'autant plus que nous ne sommes plus nombreux.

### **Quelle est votre vision de l'avenir ?**

Complicée : il est difficile aujourd'hui d'acquérir du terrain, il n'y a plus de marché et les points de ventes sont difficiles à trouver. En même temps, l'ensemble de nos charges augmente. La qualité des griffes n'est pas totalement satisfaisante. Le changement climatique perturbe la croissance des plantes avec des étés trop chauds par rapport aux dates de plantations actuelles. J'envisage de décaler la plantation pour les années futures.



### Les financeurs du CREAT



Interview réalisée par l'équipe du CREAT  
Aurélien Turlourat, Sophie Descamps et  
Laurent Cambournac

Les résultats des expérimentations du CREAT sont en ligne sur notre site internet [www.paca.chambres-agriculture.fr/innovation/experimentation](http://www.paca.chambres-agriculture.fr/innovation/experimentation)

# Progresser dans vos pratiques

## Vient de paraître !



La fusariose de la salade est une nouvelle problématique en maraîchage et se développe rapidement en France. En partenariat avec l'APREL, le CTIFL et les semenciers, la Chambre d'agriculture a réalisé des essais chez des agriculteurs. Cette brochure présente les résultats : le choix variétal, les effets du charbon actif et de la solarisation.

### En résumé

#### Collection variétale

La pression de la maladie était homogène dans l'essai. Les résultats montrent que 2 variétés de batavias blondes testées et la variété de romaine sont résistantes à la fusariose.

#### Effet du charbon actif

Les dégâts sur la culture de laitue témoignent d'une forte attaque du champignon *F. oxysporum subsp. lactucae*. Cet essai met en évidence un impact positif sur l'incorporation du charbon actif au sol vis à vis des dégâts mais néanmoins insuffisant pour cette 1<sup>ère</sup> année d'essai. L'essai est mené sur 3 ans (2016-2018).

#### Effet de la solarisation

Les résultats sont encourageants : 95% des variétés ont été commercialisables. Après analyse, 3% de plantes ont présenté des symptômes de fusariose. La solarisation a un effet bénéfique contre la fusariose.

Elu référent : Jean-Pierre Clérissi

Vos interlocuteurs à la CA : Sabine Risso & Corinne Pons



La Chambre d'agriculture, en partenariat avec la Métropole Nice Côte d'Azur, la FRGDS et le GDS06, a travaillé sur la problématique des traitements antiparasitaires en élevage et leur impact sur l'environnement. Ce travail, basé sur une enquête de pratiques auprès des éleveurs, aboutit à un guide de préconisations.

Les traitements antiparasitaires peuvent impacter de nombreuses espèces animales et végétales et jouer sur l'état des prairies.

### Les 4 étapes d'une bonne gestion du risque parasitaire

1. **Connaître** le niveau d'infestation : analyses coprologiques.
2. **Observer** ses animaux : état d'engraissement, niveau de production, santé...
3. **Estimer** ses propres risques parasitaires : juger le niveau d'équilibre de résistance ruminants/parasites en analysant les résultats des coprologies, les observations du troupeau et les traitements antiparasitaires réalisés dans le passé. Si besoin, se rapprocher d'un vétérinaire.
4. **Raisonner** pour traiter ou non en fonction du niveau d'équilibre entre l'animal et le niveau d'infestation.

Elu référent : Jean-Pierre Cavallo

Votre interlocuteur à la CA : Monique Bassoleil

Publications disponibles sur demande à la Chambre d'agriculture ou téléchargeables sur notre site internet

[www.paca.chambres-agriculture.fr](http://www.paca.chambres-agriculture.fr)  
rubrique publications maraîchage ou élevage

# Vos élus vous représentent

## Décembre 2016

- 1<sup>er</sup> Conseil Exploitation Régie Min d'Azur, **J.P Frère**
- 2 CODERST, **J.P Clérissi**  
Réunion régionale Installation/Transmission, **J. Coche**
- 3 Réunion nationale Loup à Caussols, **M. Dessus, B. Gabelier**
- 5 CROPSAV Animal, **L. Boulogne**
- 6 COTECH 06 (SAFER), **J.P Frère**  
Mairie d'Antibes : Commission des marchés, **M. Dessus**
- 8 Comité Syndical du Syndicat Abattoir du Mercantour, **M. Dessus**
- 9 CAPG : réunion de travail avec M. Viaud, **M. Dessus, J.P Frère, B. Gabelier.**
- 12 Europe : réunion de travail avec Mme GODIN, Chargée de Mission Agriculture-Environnement auprès de la région Paca à Bruxelles, **M. Dessus**
- 13 Bureau de la CA 06
- 14 Mairie de Saint Laurent du Var – Réunion marchés, **M. Dessus**
- 15 Conseil d'administration d'ASTREDHOR, **J. Coche**

- 16 Réunion de travail avec Mme ALBESA Sous-Préfète, **M. Dessus**
- 19 Bureau de la CRA PACA, **M. Dessus, J. Coche**

## Janvier 2017

- 10 Bureau de la CA 06 - CDPENAF - DDTM, **J.P Frère**
- 13 Réunion Louvèterie avec Mme la Sous-Préfète Nice Montagne, **J.P Frère**
- 16 et 17 : Déplacement au SIVAL d'Angers, **C. Bagnato, J.P Clérissi, Y. Vidal et nos agriculteurs**
- 17 Régie Min d'Azur – Commission Appel Candidatures locaux, **M. Dessus**
- 19 CRA PACA – Réunion Techniques Productions sous serres, **M. Dessus**
- 23 Bureau de CRA PACA, **M. Dessus, J. Coche**
- 26 Régie Min d'Azur - Comité Technique Consultatif « Fleurs », **M. Dessus**  
NCA/CA 06 : Réunion projet Maison de Pays, **M. Dessus, J.P Frère**
- 31 CDOA, **J. Coche, C. Bagnato, J.L Spinelli**

## Vos prochaines formations dans les Alpes-Maritimes

- **Sauveteur secouriste au travail**  
6 et 7 février -27 et 28 février 2017
- **PBI en cultures maraîchères sous abris**  
8 mars et 12 avril 2017
- **Conditionnalité des aides en élevage**  
7 avril 2017
- **Télépac**  
25 avril 2017

### Contact et inscription

Nathalie Hellé - 04 97 25 76 40  
nhelle@alpes-maritimes.chambagri.fr

## Réunion d'échanges techniques sur la culture de la fraise

- le 1<sup>er</sup> février 2017 à 14h30  
à la salle de réunion de la coopérative de Carros
- Cette réunion, organisée par les coopératives agricoles et la Chambre d'agriculture, a pour but d'identifier les problématiques sanitaires sur la fraise et d'identifier des pistes de protection et de travail pour la saison 2017.

## Vous avez un projet agricole, bienvenue au Point Accueil Installation !



Carine Vilardell a rejoint le Point Accueil Installation depuis le mois de novembre.

En plus de cette fonction, elle a pour mission le suivi des jeunes agriculteurs après leur installation.

En effet, l'équipe Installation de la Chambre d'agriculture souhaite développer l'accompagnement des jeunes installés. Nous rappelons que chaque nouveau installé bénéficie, pendant 1 an, de 3 visites gratuites des conseillers de la Chambre d'agriculture.

PAI : 07 83 45 16 27  
pointaccueil06@gmail.com



Le bon sens a de l'avenir

Agriculteurs

Vous avez de la trésorerie.  
Avec DAT Agri, Floriagri  
sécurisez-la.

[www.ca-pca.fr/agriculteurs](http://www.ca-pca.fr/agriculteurs)



DAT Agri : gamme de dépôt à terme. Obligation minimale d'épargne d'une durée d'un mois, rémunérée à taux progressif garanti, qui varie selon le produit. Souscription minimale de 3 000 euros. Conditions des offres au contrat. Floriagri est un contrat d'assurance-vie assuré par l'Institut. Les modalités complètes figurent dans la notice d'information. Renseignez-vous auprès de votre conseiller ou contactez-nous directement en ligne. Conditions de vente dans nos agences. Vous disposez d'un délai légal de rétractation. Previa : compagnie d'assurance de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances. Entreprise régie par le code des assurances. SA au capital : 1 000 000 000 euros. Siège social : 50/50 rue de la Procession 75015 Paris | RCS Paris : 334 029 129  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 83900 DRAGUIGNAN | RCS DRAGUIGNAN 415 176 073  
Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 005 753 et consultable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr) | Img : Thinkstock - MAM GOMÉ - 02/14

# Salon International de l'Agriculture : vivez l'évènement !

Le Salon International de l'Agriculture vous ouvre ses portes du 25 février au 5 mars 2017. Cette année, le thème retenu est L'AGRICULTURE: UNE PASSION, DES AMBITIONS. Ce thème rythmera ces 9 jours de célébration de l'agriculture française.



## Retrouvez toute la semaine, les produits des Alpes-Maritimes sur l'espace PACA <sup>(1)</sup> :

- lundi 27 février Produits oléicoles «Huile et olive de Nice»
- mardi 28 février Inauguration du stand PACA  
Horticulture et fleurs comestibles : atelier culinaire et composition de bouquets
- mercredi 1er mars Journée Bienvenue à la Ferme  
Atelier fleurs comestibles sur le stand de France Agrimer
- jeudi 2 mars Produits sucrés (confitures, crème de marron, fleurs cristallisées) /salés (fromage, pâte d'olives)
- vendredi 3 mars Citrons de Menton

<sup>(1)</sup> sous réserve de modifications

L'espace Bienvenue à la Ferme (stand de vente de produits) accueillera, pendant toute la durée du salon, deux producteurs du département.

Un temps fort du salon, les résultats du concours agricole : nous publierons tous les résultats sur notre site !

Elus référents : Chantal Bagnato & Jean-Philippe Frère  
Votre interlocuteur à la CA : Nadine Niel



Toute l'équipe de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes vous souhaite une excellente année 2017.